

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BALLAIGUES  
DU 6 NOVEMBRE 2017**

L'appel nominal indique la présence de 31 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons en bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Présentation du budget 2018
5. Propositions individuelles et divers

### **1. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017**

**Mme Sylvia Erbeau** demande de modifier la dernière phrase son intervention au point 3 de la page 2. « Pour finir, elle relaye les constatations émises par M. le Syndic Raphaël Darbellay, membre de la COGEF, qui trouve dommageable le nombre de personnes absentes et **pas** remplacées par leur suppléant lors de cette séance. »

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** souhaite à son tour apporter une modification à la page 5.

**1<sup>er</sup> paragraphe du Syndic** : « Il serait possible de la faire mais elle ne serait pas ~~correcte~~ **représentative** car les jeunes ménages qui achètent une maison, doivent faire des emprunts qui sont conséquents. »

**2<sup>ème</sup> paragraphe du Syndic** : « Cette loi fixe un certain nombre de m<sup>2</sup> ~~habitable~~ **constructible répondant aux besoins des 15 prochaines années**. Ceux-ci ont été mesurés à 60'000 m<sup>2</sup>, qui devront être déclassés. »

Le procès-verbal est adopté avec les modifications ci-dessus ainsi qu'avec trois abstentions.

### **2. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** prend la parole au sujet de la réforme des entreprises « RIE III » suite à la position du Conseil d'Etat. Celle-ci va coûter CHF 50 millions aux communes vaudoises à partir de 2019. L'UCV déplore que le Conseil d'Etat ait « détricoté » un paquet négocié en 2015 et 2016 (avantages fiscaux et sociaux). Une compensation de la Confédération devait tourner autour des CHF 200 millions. Les pertes fiscales pour les communes se montaient

à CHF 116,5 millions, moins CHF 132 millions de perte sur les entreprises à statut ordinaire, plus CHF 16 millions de gains sur les statuts particuliers. Cela représente une conséquence de 8,5% à 8% pour le budget 2018 de la Commune de Ballaigues. La mise en œuvre en 2019 aura des conséquences autrement plus importantes. M. Fabrice Weber qui est le responsable financier de la Commune d'Yverdon et ancien patron des finances vaudoises a établi un tableau pour toutes les communes du district. Les communes les plus touchées sont Le Chenit, Ballaigues et Montagny. Ballaigues perdra 8,46 point d'impôt. Les variations représenteraient CHF 748'745.- entre les acomptes 2018 qui sont actuellement calculés et la réforme. La perte fiscale avec RIE III s'élèvera à CHF 1'172'468.-. Le premier montant cité viendra en compensation et il restera une perte de CHF 423'723.- à partir de 2018. Il ne sera pas possible de bénéficier des avantages liés aux entreprises qui ont un statut spécial car ces avantages ne pourront pas être réglés avant l'acceptation par le peuple suisse de la réforme de l'imposition des entreprises qui a été mise en route à Berne. De ce fait, il faudra prendre en compte cette perte, sans compensation au moins jusqu'à la fin de la législature.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** rappelle que le codir de l'AscoVaBaNo a la compétence d'accorder deux demi-journées de congé aux élèves avec l'aval du directeur de l'établissement. Pour 2018, il s'agira du mercredi 9 mai avant l'ascension ainsi que le vendredi 6 juillet avant les vacances d'été. De plus, il informe que Ballaigues aura droit à un tableau interactif numérique car le tableau noir est usé.

**M. le Municipal Jean-François Faivre** annonce que les locataires de la Maison de Commune ont quitté l'appartement à cause de divers problèmes (résidus poussières laine de verre). Le loyer ne leur sera pas facturé à partir du mois d'octobre. L'entreprise Loeffler SA a ajouté une équipe supplémentaire. Le lendemain du Conseil, M. Faivre a appelé l'entreprise Thermibat afin de lancer la procédure pour les subventions. La Commune a reçu un courrier mentionnant qu'il manquait des éléments. Ceux-ci ont été renvoyés mais pour le moment aucune réponse n'a été donnée.

Au sujet de la Croix d'Or, cela fait trois semaines que la Commune a reçu la réponse de la CAMAC. Celle-ci a autorisé le début des travaux. Voici ci-dessous la liste des adjudications à ce jour :

Démolition : Despont à Poliez-le-Grand

Echafaudages : Val Echafaudages à Vallorbe

Charpente sous couverture : MCM Monnier Sàrl à Vaulion

### **3. Communications des représentants aux associations intercommunales**

Néant.

### **4. Présentation du budget 2018**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** présente le budget 2018.

Revenus : CHF 7'230'511.00

Charges : CHF 7'139'966.00

Excédant de revenus : CHF 90'545.00

La Commission des finances rapportera sur ce budget lors de la prochaine séance.

## 5. Propositions individuelles et divers

**M. le Président** informe que la Municipalité présentera le préavis concernant le projet des éoliennes du Bel Coster.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 20h45.

La prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 8 décembre à 19h00, au Vieux Collège.

**Étaient absents et excusés** : MM. Jean-Jacques Bourgeois, Nathanaël Bourgeois et Cédric Leresche.

**Était absent et non excusé** : M. Raymond Durussel.

Ballaigues, le 8 novembre 2017.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler